OBVMR

organisme de bassin versant
MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE
watershed organization

Sommaire de la grande table de Concert'Action du 27 février 2018

165, rue Saint-Luc, Causapscal, Qc G0J 1J0
Tél. : (418) 756-6115 #7013-7014
Courriel : direction@matapediarestigouche.org
Site web : www.matapediarestigouche.org

Remerciements **2**

Mise en contexte **3**

Objectifs **4**

Ordre du jour **5**

Synthèse des présentations et ateliers **6**

Le bassin versant, c'est les gens et les peuples qui l'habitent et y vivent! 6

Le diagnostic à la carte 8

Objectif 8

Circuit de connaissance des Plans d'actions 9

Objectif 9

Les Plans d'actions, validation des nouvelles cibles et réflexion constructive sur les pistes qui avancent moins 10

Objectif 10

Protection de l'eau potable et sa consommation 10

Espèces exotiques envahissantes (EEE) 11

Lacs habités en santé 11

Faune aquatique 12

Dynamique des cours d'eau 13

Agriculture et environnement 13

Ruissellement urbain 14

Retour en groupe sur les réflexions et stratégie à apporter aux Plans d'actions 15

Objectif 15

Évaluation de la capacité de mise en oeuvre des plans (radar) 16

Objectif 16

Lacs habités en santé Agriculture et environnement 17

Espèces exotiques envahissantes (EEE) Faune aquatique 17

Plan de gestion des sols, ruissellement de voirie Ruissellement urbain 18

Protection de l'eau potable et sa consommation 18

Retour en groupe de l'évaluation. Comment contrer les faiblesses et amplifier les forces des acteurs de l'eau 19

Objectif 19

Remerciements

L'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) souhaite remercier tous les participants à cette grande table de Concert'Action. L'implication du milieu est nécessaire pour toute démarche de concertation, et, tout au long du processus, plus d'une centaine de personnes ont mis la main à la pâte pour en faire une réussite.

Des participants de nombreux secteurs ont fait entendre leur voix: forêt privée, récréotourisme, citoyens, municipalités, riverains, Rés-Alliance, secteur salmonicole, agricole, UPA, MRC Avignon, MRC Matapédia, Première Nation, lac au Saumon, Nemtayé, Indien, Humqui, Matapédia, VTT, église catholique.

Notons également l'aide importante apportée par nos bénévoles. Ils sont les acteurs de cette réussite.

Mise en contexte

Le 27 février dernier, l'OBVMR organisait une grande table de Concert'Action afin de mettre à jour le Plan Directeur de l'Eau (PDE) pour la période 2018-23. Plus d'une quarantaine d'acteurs du milieu ont participé à cette élaboration collective: municipalités, MRC, agriculteurs, acteurs gouvernementaux, membre de Listuguj, riverains et organismes salmonicoles, environnementaux, de développement et forestiers. Leur présence, ainsi que celle d'indispensables bénévoles, a permis de faire de cette journée bien remplie un succès!

Cette grande table de Concert'Action était une des dernières étapes d'une série de rencontres dans le cadre de la refonte du PDE 2018-23. En effet, une quinzaine de secteurs, représentés par plus de 125 personnes, ont été rencontrés dans les derniers mois afin de faire un état des avancements des actions et mettre à jour les pistes d'actions pour 2014-18. De la même manière, des pistes spécifiques sectorielles ont été précisées avec les intervenants présents. Cette tournée de rencontres sectorielles a également permis d'ajouter de nouvelles pistes au Plan d'actions, qui ont été approuvées lors de la journée du 27 février 2018.

Le diagnostic du bassin versant Matapédia-Ristigouche regroupe sept problématiques:

- La sédimentation et l'eutrophisation,
- La dégradation et la perte des habitats fauniques,
- La qualité de l'eau,
- La quantité d'eau,
- Les usages de l'eau,
- La dynamique des cours d'eau,
- Les changements climatiques.

Plusieurs pistes d'actions sont en cours pour remédier et atténuer ces problématiques. Toutefois, le PDE étant en action depuis 2005, certaines actions demeurent longues et ardues à mettre en oeuvre malgré la priorisation qui avait été faite dans le passé par la table de concertation et les consultations participatives.

Le Plan Directeur de l'Eau est un outil de gestion intégrée de l'eau. En plus d'un portrait du bassin versant, un diagnostic des différentes problématiques qu'on y rencontre ainsi que les pistes d'actions qui y sont reliées sont présentées. Ces pistes d'actions sont élaborées en concertation, c'est donc un outil fait par et pour le milieu. Vous pouvez consulter le diagnostic sur notre site Internet au https://www.matapediarestigouche.org/pde-accueil ou sous forme de capsules vulgarisées au https://www.matapediarestigouche.org/pde.

Vous pouvez également voir l'avancement du plan d'Actions, trié par problématique et par secteur d'activité, en suivant le lien ci-dessous:
https://docs.google.com/presentation/d/1ckFTk2WzGpBrOhGOZdLjUIQMJatJuERSjqZv6EpWDv0/edit?usp=sharing.

Objectifs

L'objectif de cette grande table de Concert'Action était, avec les acteurs de l'eau du bassin versant, de revoir les pistes d'actions du PDE, de valider les nouvelles pistes, et d'analyser celles qui n'ont pas avancé ou pas assez avancé. Ainsi, l'OBVMR a pu prendre le pouls de ceux intéressés par la gestion de l'eau et s'assurer que le Plan d'actions est toujours développé par et pour la communauté.

La journée avait également comme objectif d'informer les participants sur les différentes problématiques et enjeux du bassin versant. Bien que cette étape soit répétée à chaque événement du genre, un rappel est fait aux acteurs afin que tous aient une information à jour. Une plus grande éducation et sensibilisation du bassin versant a été nommée à de nombreuses reprises comme nécessaire à la bonne réalisation des actions du PDE et à l'implication des divers groupes et des citoyens. Informer les participants était donc un premier pas dans cette direction.

Ordre du jour

Heure	Ordre du jour
8h30	Accueil: notre portrait de bassin versant
8h45	Le bassin versant, c'est les gens et les peuples qui l'habitent
9h	Le diagnostic à la carte
10h15	Pause santé
10h30	Circuit de connaissance des Plan d'actions
11h40	Heure du lunch
12h30	Logistique de l'après-midi
12h40	Les Plans d'actions, validation des nouvelles cibles et réflexion constructive sur les pistes qui avancent moins
13h50	Retour en groupe sur les réflexions et stratégies à apporter aux Plans d'actions
14h45	Évaluation de la capacité de mise en oeuvre des plans (RADAR)
15h45	Retour en groupe de l'évaluation. Comment contrer les faiblesses et amplifier les forces des acteurs de l'eau
16h15	Stratégie pour la prochaine année
16h30	Mot de la fin

Synthèse des présentations et ateliers

Le bassin versant, c'est les gens et les peuples qui l'habitent et y vivent!

Un histoire de concertation vers la concert'Action!
C'est depuis 2003 que l'OBVMR développe, en concertation avec le milieu, le PDE. Au fil des ans, de nombreux acteurs se sont ajoutés, et aujourd'hui c'est toute la communauté de l'eau qui participe à sa gestion intégrée. Voici l'évolution des acteurs impliqués dans le processus de concertation, de 2003 à aujourd'hui:

2003

2004

2008

2010

2014

2018

Le diagnostic à la carte

Objectif

Présenter le diagnostic et les différentes outils développé par L'OBVMR pour y accéder.

Le diagnostic est un outil ciblant en détail les problématiques du bassin versant. Les 7 problématiques principales sont:

- La sédimentation et l'eutrophisation,
- La perte et la dégradation des habitats fauniques,
- La qualité de l'eau,
- La quantité d'eau utilisée,
- Les usages de l'eau,
- La dynamique de l'eau,
- Les changements climatiques.

Ces problématiques sont ciblées dans 6 sous bassins versant: lac Matapédia, rivière Matapédia amont, rivière Matapédia aval, rivière Humqui, rivière Ristigouche amont et rivière Ristigouche aval.

Afin de rendre ce document plus accessible, il est disponible dans une variété de formats différents, tous accessibles à partir de notre site web: www.matapediarestigouche.org. Il est premièrement disponible comme document complet, contenant toutes les sections, à l'adresse suivante: https://www.matapediarestigouche.org/pde-complet.

Le diagnostic du bassin versant est aussi disponible à la carte, c'est-à-dire que vous pouvez sélectionner le sous bassin versant et la problématique qui vous intéressent et n'avoir que l'information pertinente à ceux-ci. Vous pouvez également choisir une

problématique pour tout le bassin versant, ou toutes les problématiques pour un seul sous bassin versant. Le PDE à la carte est disponible ici: https://www.matapediarestigouche.org/pde-accueil.

Finalement, si vous aimez mieux écouter que lire, des capsules vidéo vulgarisées ont été préparées. Le portrait et chaque problématique ont été imagés et commentés. Ces capsules sont disponibles sur notre site web: https://www.matapediarestigouche.org/pde.

À cette première étape, un portrait rapide des 6 sous bassins versant a été présenté. Les participants étaient amenés à noter quelques mots-clés pour chaque problématique du bassin versant qu'ils avaient visité. Certains ont été nommés à plusieurs reprises, notamment les installations septiques, la gestion de la voirie, les espèces exotiques envahissantes et la sensibilisation nécessaire. Le tableau ci-bas présente les différents mots-clés notés pour chaque problématique et bassin versant.

	Ristigouche amont	Ristigouche aval	Matapédia amont	Matapédia aval	Rivière Humqui	Lac Matapédia
Sédimentation et eutrophisation	-Voirie (chemins délaissés) -NB sources	-Canaux -Sédimentation -Routes à fort dénivelé, pentes, forte sédimentation	-Inquiétude face à la hausse des nitrites/nitrates -Gestion de l'eau de ruissellement	-Voirie forestière	-Bandes riveraines	-Nutriments
Dégradation et pertes d'habitats fauniques	-Saumon juvénile -Distribution	-Impact of pulp effluent (WQ) and thermal -Fish survey Escuminac	-Problématique de la Berce sphondyle	-Identification -Sensibilisation	-Conscientisation -Installations septiques	-Communauté en changement
Qualité de l'eau		-Inventaire des puisards -Fosses septiques -Rivière Kempt: hydrocarbures	-Menace potentielle: CN -Protection des aires de captation	-Principe de précaution (voir venir)	-Installations septiques	-Fierté qualité de l'eau potable
Quantité d'eau			-Réglementation, application -Sensibilisation	-Conscientisation -Richesse (valeur)	-Changements climatiques -Interventions humaines	-Amélioration
Usages de l'eau	-Bateaux à moteur	-Bateaux à moteur	-Déversements -Coliformes fécaux -Installations septiques	-Attention aux activités humaines		-Plus de nautisme -Moins d'aires de baignade
Dynamique des cours d'eau	-Débit Patapédia -Bararge de lac de tête			-Améliorer les bandes riveraines		-Infrastructures
Changements climatiques				-Sensibilisation aux gestes		

Circuit de connaissance des Plans d'actions

Objectif

Donner un aperçu rapide des différentes problématiques et des actions présentes dans chaque plan.

La majorité des différentes pistes d'actions du Plan d'actions contenues dans le PDE peuvent être divisées en 8 plans thématiques:

- Protection de l'eau potable et sa consommation,
- Espèces exotiques envahissantes (EEE),
- Ruissellement de voirie,
- Lacs habités en santé,
- Faune aquatique,
- Dynamique des cours d'eau,
- Agriculture et environnement,
- Ruissellement urbain.

Il est à noter que la thématique des lois et règlements ainsi que celle des changements climatiques, de par leur nature englobante, n'ont pas de plan unique, mais se retrouvent incorporés dans tous les plans ci-haut. Vous pouvez consulter les documents présentés à cette étape en suivant le lien ci-dessous:
https://docs.google.com/presentation/d/e/2PACX-1vSxwVdhHAL4zhOQDdHVZgfjoymEs-ckcdjFlOYtskwNYMRsWuA-ZYId6UZPxCs_QYbsB5T0nBAlh-N_/pub?start=false&loop=false&delayms=60000&slide=id.g341883565d_0_87

Les Plans d'actions, validation des nouvelles cibles et réflexion constructive sur les pistes qui avancent moins

Objectif

Valider les nouvelles pistes et discuter de celles déjà présentes dans le Plan d'actions, en particulier celles qui n'avançaient pas aussi vite que prévu ou souhaité.

À cette étape, les participants se sont séparés selon le plan qui les intéressait davantage. Il est à noter que tous étaient libres de changer de table à tout moment, et d'ainsi visiter plusieurs plans pour discuter de nombreuses problématiques. Plus bas se trouve un résumé des discussions selon les plans. Lorsqu'une piste d'action est notée, il est possible d'en consulter les détails ici:
https://drive.google.com/drive/folders/1wi9sPnyVDaL2wSecc98n-yiP5PDvQQSQ?usp=sharing

Protection de l'eau potable et sa consommation

En premier lieu, la sensibilisation a été retenue comme élément important. Il a été soulevé qu'il serait pertinent de mettre l'accent sur le fait que les coûts de poser les actions environnementales (par exemple la lutte à la Berce sphondyle) seront exponentiels si on ne fait rien maintenant. L'exemple de la Berce du Caucase, et de son coût de gestion de 1,5 millions de dollars, a été retenu.

Par rapport à la piste d'action 1.1.2 (*renseigner la population sur l'importance du lien entre la qualité de l'eau de consommation et la santé*), le programme "Opération Puits" est en développement dans le secteur Avignon Est. La MRC de La Matapédia a signifié son intérêt à un tel programme dans leur MRC.

L'analyse de l'eau potable des puits privés est un enjeu d'importance. Certaines municipalités ont montré un intérêt à offrir de l'aide aux citoyens (que ce soit par la sensibilisation, la distribution du matériel, l'envoi des échantillons et l'accompagnement technique) pour qu'ils puissent effectuer les tests eux-mêmes.

Dans le même ordre d'idées, la piste d'action 1.2.2 (*améliorer nos connaissances sur les nappes phréatiques*) a suscité un vif intérêt de la part des municipalités. Toutefois, les coûts d'une telle étude se révèlent problématiques.

Pour conserver l'eau potable, la piste 2.3.2.G (*instaurer un soutien financier pour fournir des barils de récupération des eaux de pluie à bas prix*) a été notée comme facilement adoptable. Il est à noter que l'OBVMR possède déjà une expertise dans la fabrication et la distribution de tels barils de pluie.

Pour la piste 2.3.4 (*améliorer la gestion des installations septiques individuelles*), la MRC de La Matapédia est en démarche pour prendre en charge la vidange des fosses septiques. Celle-ci serait effectuée tous les 2 ans (4 pour les résidences non permanentes) sans que le citoyen n'ait à intervenir. Le coût de cette mesure serait intégré aux comptes de taxes municipales. Cette piste d'action pourrait être mise en oeuvre dès 2019.

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Bien que de nombreuses espèces exotiques envahissantes soient présentes dans le bassin versant, c'est la Berce sphondyle qui a retenu l'attention. La sensibilisation des acteurs du milieu et leur éducation est primordiale pour lutter contre son envahissement. Par exemple, le bulletin éco de la MRC d'Avignon, l'Avant-Poste, le bulletin d'Amqui, le bulletin de l'UPA et autres pourraient être utilisés pour transmettre l'information à leur clientèle cible, mais aussi aux citoyens du bassin versant.

Les entrepreneurs, par exemple les entreprises d'aménagements paysager et de transport de terre, bénéficieraient d'être formés aux meilleures pratiques, au transport des semences, au nettoyage des équipements, etc. Le CN, en tant qu'acteur important du milieu, devra également être contacté pour coordonner les efforts.

L'OBVMR a été mentionné comme acteur de coordination locale pour cette problématique. En tant qu'organisme de concertation pour la gouvernance de l'eau, l'OBVMR pourrait s'en charger, même s'il ne s'agit pas d'une problématique entrant dans sa mission. Les municipalités fourniraient un soutien financier et l'UPA appuierait une telle démarche.

Lacs habités en santé

La problématique des résidences saisonnières devenues permanentes a été soulevée. Une piste de solution proposée était de favoriser les entreprises de villégiature, comme à Val d'Irène, plutôt que les nouvelles constructions résidentielles.

La piste 2.2.1 (*améliorer les connaissances de l'état des écosystèmes aquatiques*) a été largement discutée. Le besoin d'une plus grande sensibilisation et éducation a été mentionné. Par exemple, organiser des visites des écosystèmes aquatiques permettrait d'atteindre cet objectif. Viser les jeunes offrirait une plus grande rétention du message tout en assurant une relève. Le besoin de bénévoles pour ces activités a été soulevé. Dans le cas où des d'infractions environnementales seraient constatées, une démarche d'accompagnement est proposée, par opposition à un simple constat d'infraction punitif.

Pour la piste 2.3.4 (*améliorer la gestion des installations septiques individuelles*), la municipalité de Val-Brillant a indiqué être en discussion avec la MRC pour prendre en charge la vidange des fosses septiques. Celle-ci deviendrait obligatoire et serait effectuée tous les 2 ans (4 pour les résidences non permanentes). Le coût de cette mesure serait intégré aux comptes de taxes municipales.

Finalement, les pistes 5.2.1 (*créer un lien d'appartenance et de cohabitation durable avec les plans d'eau*) et 5.2.2 (*maintenir l'intégrité des plans d'eau par l'encadrement du développement résidentiel et/ou de villégiature et/ou agricole en fonction des milieux aquatiques*) ont proposé de relancer l'association du lac Matapédia. Celle-ci permettrait aux riverains et utilisateurs de s'impliquer pour leur plan d'eau. De plus, un forum des lacs pourrait être organisé. En effet, plusieurs lacs partagent les mêmes problématiques, et un forum permettrait un meilleur suivi et une mise en commun des informations, solutions, et des ressources.

Faune aquatique

Par rapport aux refuges thermiques, le besoin d'informer les citoyens et acteurs a été soulevé, notamment leur importance et utilité. Leur protection par les MRC passe par des plans d'aménagement et la protection des aires de drainage. Du côté agricole, une éducation est nécessaire, par exemple pour les passages à gué (également présents dans les pistes de VTT). La protection des têtes des cours d'eau, même intermittents, a de plus été notée comme importante.

Beaucoup de ponceaux ont été ciblés comme étant désuets. De nouvelles normes datant de 2018 pourront aider lors de leur réfection. Leur localisation et état restent cependant à analyser, notamment dans la Zec Casault.

Dans le domaine de la pêche, les bandes riveraines sont à observer puisque leur apport sur la qualité des stocks est important. Les coupes forestières à proximité des lacs sont aussi à surveiller. La déclaration sera obligatoire pour l'année 2018 pour les ruisseaux du Huit-Milles, du Nord, Causapscal Sud. Il a été fait mention qu'il y avait beaucoup moins de truite mouchetée dans le lac Matapédia depuis 10-15 ans.

Du point de vue de la gouvernance, il a été mentionné qu'il était important de changer les contraintes en opportunités. Un manque de vision par rapport aux ressources fauniques gênerait l'atteinte de ces opportunités et la revitalisation de la région. De plus, certains ont

mentionné un intérêt pour une gouvernance locale, qui permettrait d'assurer une unification du milieu pour gérer la ressource collective qu'est la faune piscicole.

Dynamique des cours d'eau

Dans les années 60, de nombreux cours d'eau ont été canalisés et linéarisés pour empêcher les inondations. Toutefois, cela a comme conséquence d'augmenter leur débit de pointe et leur sédimentation. De plus, les cours d'eau cherchent à retrouver un espace de liberté, qui leur permet de bouger d'année en année pour s'adapter aux changements. Toutefois, la communauté n'est pas prête à 100% à laisser cette liberté aux cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Premièrement, les coûts pour permettre celle-ci sont très élevés (machinerie, devis, etc.), et il existe de nombreux obstacles légaux (droits acquis, empiètements). La différence entre un cours d'eau et un fossé de drainage est également un facteur important à considérer, ainsi que les gains environnementaux d'aménager cet espace de liberté.

La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables nécessite, pour son application efficace, une sensibilisation continue, notamment par rapport aux impacts du développement économique. Il importe qu'un message clair soit diffusé. Le suivi légal pour la restauration a été mentionné comme étant difficile.

La ville d'Amqui possède des données de localisation de milieux humides, faites par Canards Illimités. L'agence forestière possède également certaines données.

Le chemin de fer du CN possède un empiètement sur des milieux humides. Les détails de ces données ne sont malheureusement pas disponibles.

Agriculture et environnement

Il a été proposé de poser, selon les coûts, quelques affiches, minimalement une à chaque bout des lacs. L'UPA, le MAPAQ, la MRC (et l'écoterritoire habité) ainsi que les villes appuient le projet, qui permet de sensibiliser les citoyens et touristes sur la qualité de l'eau tout en posant des actions concrètes.

Un besoin de formation a été soulevé pour les agriculteurs par rapport aux pratiques environnementales et à la lutte aux espèces exotiques envahissantes, en particulier la Berce sphondyle. Ceux-ci souhaiteraient quelque chose de simplifié et clé en main.

La piste 2.2.4.G (*respecter l'intégrité des milieux humides en milieu agricole*) a été mentionnée comme à reformuler. Plus d'information sur les rôles des milieux humides, leur aménagement et leur localisation seront nécessaires pour mieux faire avancer la piste.

La présence des agriculteurs sur les réseaux sociaux a aussi été mentionnée comme une manière de mieux faire le lien entre eux, les citoyens non agriculteurs et les municipalités. À ce sujet, la piste 5.2.2.E (*développer un dialogue constructif entre le secteur municipal et agricole autour de la ressource eau*) a été validée. Un dialogue permettrait de créer des liens entre ceux-ci, notamment lors d'événements Terres et Rivières Durables, sur les

réseaux sociaux et lors d'événements organisés par les agriculteurs. Ceci permettrait de favoriser un sentiment de fierté envers le milieu.

Ruissellement urbain

Pour bien gérer la problématique du ruissellement de voirie, il a été noté qu'une sensibilisation supplémentaire doit être effectuée. Dans celle-ci, utiliser ce qui est à la mode serait efficace, comme les termes capter et infiltrer, et davantage de valeurs chiffrées, qui frappent l'imagination (par exemple les impacts de 40 kg de terre dans la rivière). Des capsules vidéo, qui frappent l'oeil, ont été mentionnées, et pourraient livrer l'information efficacement.

La problématique de la neige usée a été mentionnée. Ces dépôts doivent être faits selon les normes, et, pour cela aussi, une sensibilisation envers les municipalités doit être effectuée. Toutefois, un manque d'information sur cette problématique a été relevé. Les élus pourraient être mieux informés puisqu'ils ont un impact important au-travers des règlements qu'ils adoptent. Ceux-ci pourraient notamment adopter (ou davantage mettre en application dans le cas des municipalités ayant déjà une telle réglementation) une réglementation sur la bonne gestion de la neige usée. Dans le même ordre d'idée, les entrepreneurs de déneigement et ceux qui les engagent gagneraient à être sensibilisés sur le sujet ainsi que sur la réglementation en vigueur. Connaître ce qui se trouve dans la neige usée (déchets, sels, etc.) aiderait à une meilleure gestion, tout comme offrir un service de ramassage de neige.

Dans le domaine municipal, les aménagements de gestion des eaux de ruissellement (jardins de pluie) ont été nommés comme des moyens efficaces de gérer ces dernières. Des crédits de taxes ou une bonification provenant de fonds spéciaux pour rembourser une partie de ces aménagements pourrait être mis en place pour augmenter leur accessibilité.

Le ruissellement de voirie en milieu forestier nécessiterait également une formation aux intervenants, par exemple avec la conception et l'utilisation de fiches techniques. L'objectif est de gérer la voirie forestière à long terme pour assurer une meilleure gestion et des coûts d'entretien et de réfection plus bas. Il faudra toutefois faire attention à travailler avec le milieu et ne pas utiliser une méthode hiérarchique verticale.

Le souhait est que le curetage des fossés de manière traditionnelle ne soit plus effectué, même si cela risque d'être difficile. De plus, il a été précisé que des informations pourraient être disponibles pour tous les acteurs concernés, et ce, sur les nombreuses sous-problématiques. Les chemins abandonnés seraient fermés convenablement, et des ponts temporaires installés sur certains passages à gué. Des exemples de terrains bien gérés (bandes riveraines, jardins de pluie, etc.) seront mis en place comme exemples et pourront être visités. Finalement, une cueillette d'information sur les endroits problématiques sera effectuée. Le ou les acteurs en charge de cette cueillette n'a toutefois pas été identifié.

Du côté des citoyens, il a été mentionné qu'il est important de leur communiquer davantage pour qu'ils soient éduqués et conscientisés face à cette problématique. Leur présenter des exemples de bonne gestion, qui en montrent les avantages, permettrait de les impliquer concrètement dans les actions. Exposer les bons coups est aussi une stratégie qui a été notée. Il a été mentionné que les riverains ne voient pas tous leurs impacts sur le milieu, surtout à long terme.

Pour ce qui est des bandes riveraines, il a été noté que les nouvelles constructions sont moins problématiques du point de vue des techniques utilisées et de la renaturalisation. Il s'agirait d'un signe que les mentalités évoluent dans une bonne direction. Les débarcadères publics demanderaient toutefois une attention particulière: ils ont, comme certaines propriétés, des statuts particuliers et parfois complexes. Là encore, la sensibilisation a été nommée comme primordiale. De nombreuses actions reliées ont été mentionnées, donner un arbre à chaque nouveau-né de la région, diffuser l'exemple de la réglementation des bandes riveraines du lac du Portage, utiliser l'effet d'entraînement de groupe, les ateliers dans les écoles, etc. Finalement, il a été noté que les associations de lacs et de propriétaires sont le nerf de la guerre pour leurs secteurs respectifs. Actuellement, il n'existe qu'une association de lac, au lac du Portage.

Retour en groupe sur les réflexions et stratégie à apporter aux Plans d'actions

Objectif

Valider ou reformuler les nouvelles pistes d'actions en groupe.

Suite aux discussions sur les différents Plans d'actions, un retour a été effectué en groupe afin que tous soient au courant des différentes pistes d'actions. Les nouvelles pistes ont toutes été validées par l'assemblée et se trouvent ci-bas:

-2.2.3.E: Identification des sous bassins versant vulnérables et sensibles au niveau des forêts privées.
-2.2.3.F: Comparer le PPMV de 2013 et celui de 2023 pour connaître l'impact de la tordeuse sur le pourcentage de régénération par sous bassin versant.
-2.2.4.H: Présence de plan régional des milieux humides et hydriques par MRC en concertation avec les acteurs.
-2.2.4.I: Localiser les refuges thermiques en lien avec les milieux humides et les tributaires (permanents ou intermittents), ensuite prioriser les sites à protéger et/ou restaurer.
-2.4.4.I: Évaluer la charge en contaminants du lixiviat des dépôts de bran de scie des scieries (vieilles et existantes) ou industries de transformation du bois.
-2.4.4.J: Prioriser avec les acteurs interpellés les étapes de remédiation aux lixiviats émanant des brans de scie.
-2.4.4.K: Examiner l'interdiction de fertilisation pour fins esthétiques dans une zone tampon des bandes riveraines.

-2.5.1.I: Adapter la culture à grande interligne (ex: maïs, soya) à des milieux aquatiques sensibles tels que l'habitat des salmonidés.
-2.6.3.C: Développer un système de priorisation des ponceaux reliés à la sensibilité d'un sous bassin versant pour la faune aquatique et la fragmentation de son habitat.
-3.3.1.H: Évaluation de la dynamique des cours d'eau, utiliser l'espace de liberté pour leur gestion.
-3.3.1.I: Mise en place d'un plan de gestion des cours d'eau considérant le principe de liberté des cours d'eau.
-5.2.2.E: Développer un dialogue constructif entre le secteur municipal et agricole autour de la ressource eau.

Évaluation de la perception de capacité de mise en oeuvre des plans (radar)

Objectif

Évaluer la perception des capacités de mise en oeuvre de chaque plan. Situer les embûches à la réalisation des plans.

Suite à ces réflexions, chaque plan a été analysé selon sa capacité de mise en oeuvre. Pour ce faire, une charte radar a été utilisée. Les participants devaient évaluer à quel degré les plans pouvaient être réalisés, selon divers critères, qui peuvent être consultés ici: https://docs.google.com/presentation/d/e/2PACX-1vQsjntnvLri7DzbLQ00v4xey1E8cawCtD0BABBY5p8ij-fRwdMLJwKEu6mPOVVR9S_1jrl3pgWi_d7J/pub?start=false&loop=false&delayms=60000. Il est à noter qu'une note plus haute (plus loin du centre) représente un critère plus fort. Par exemple, si la volonté citoyenne est haute, cela signifie que les citoyens sont interpellés par l'enjeu et se mobilisent pour y travailler. À l'inverse, une volonté citoyenne faible indiquerait que les citoyens n'ont que peu d'intérêt face à l'enjeu, ou n'en sont pas informés.

Cette analyse permettait de voir, à différents niveaux, où se situent les embûches à la mise en oeuvre des divers plans. Par exemple, le pouvoir économique, qui contient les budgets des organisations et des municipalités, était souvent indiqué comme peu élevé, ce qui pourrait indiquer une faible priorisation économique par les acteurs du milieu. Ci-dessous se trouvent les chartes radar des différents plans.

Lacs habités en santé

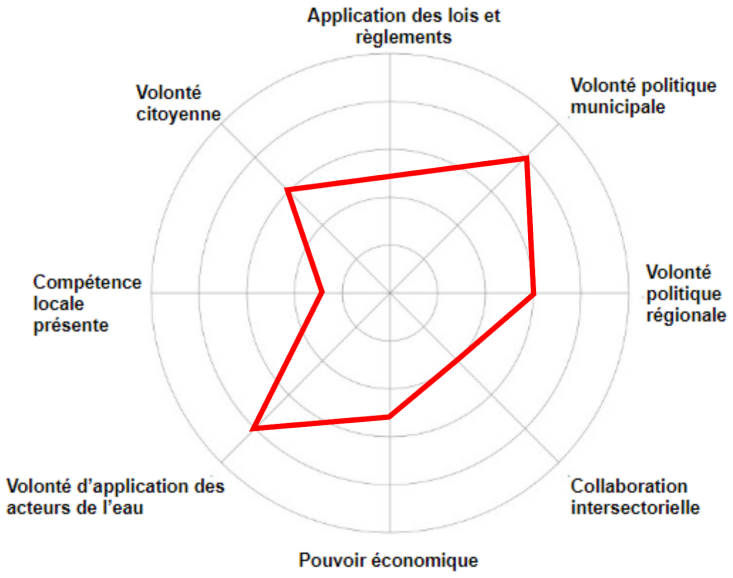

Agriculture et environnement

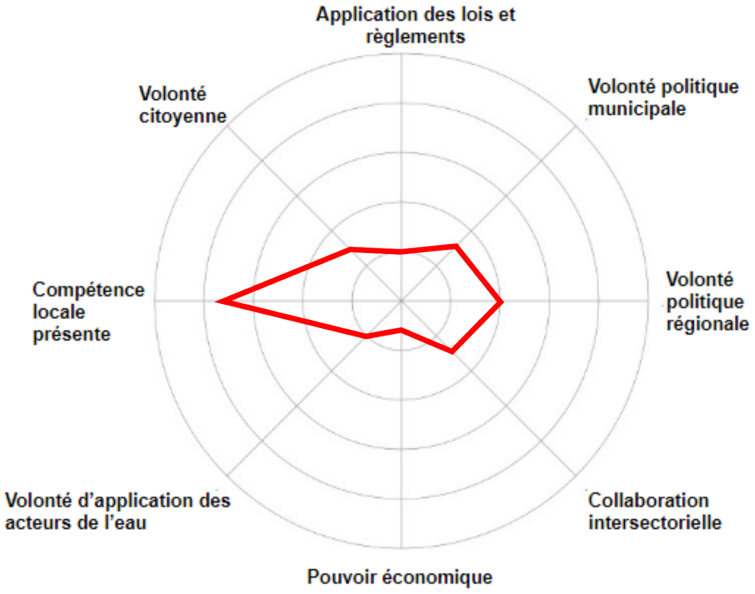

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

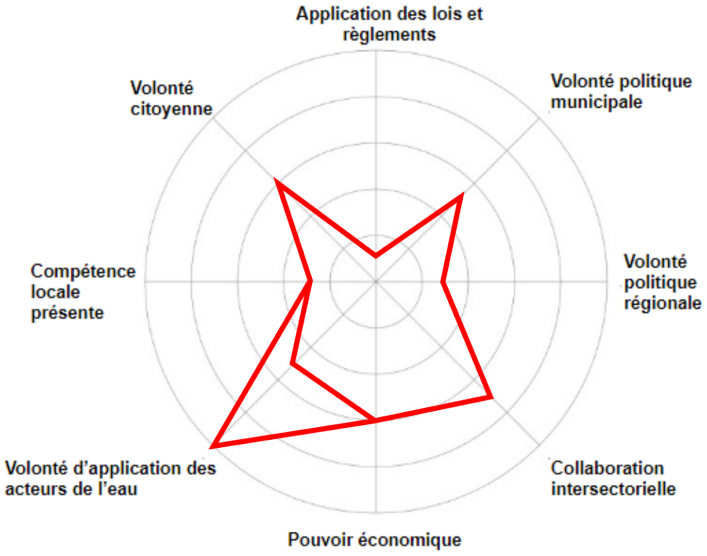

Faune aquatique

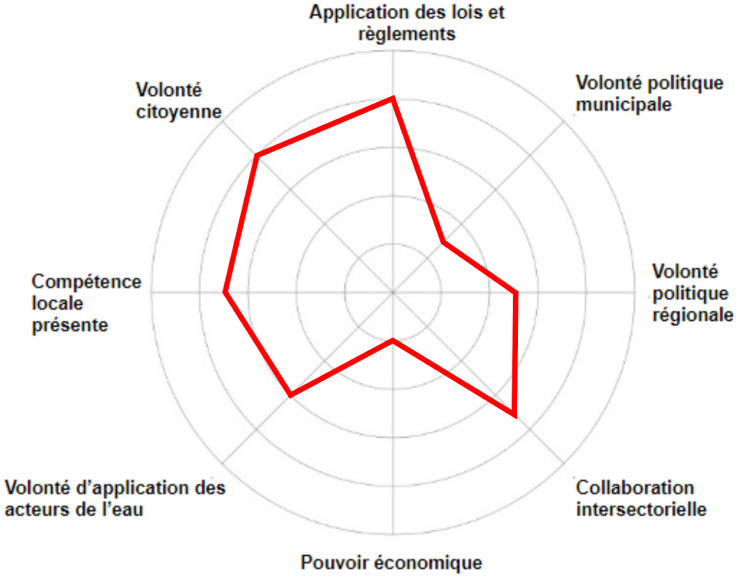

Pour les espèces exotiques envahissantes, la volonté d'application des acteurs de l'eau diffère selon le secteur. Ainsi, les agriculteurs ont été considérés comme ayant une volonté maximale, tranchant avec le reste des citoyens. Cela peut s'expliquer par l'importance de la Berce sphondyle en secteur agricole et son impact sur les cultures.

Plan de gestion des sols, ruissellement de voirie

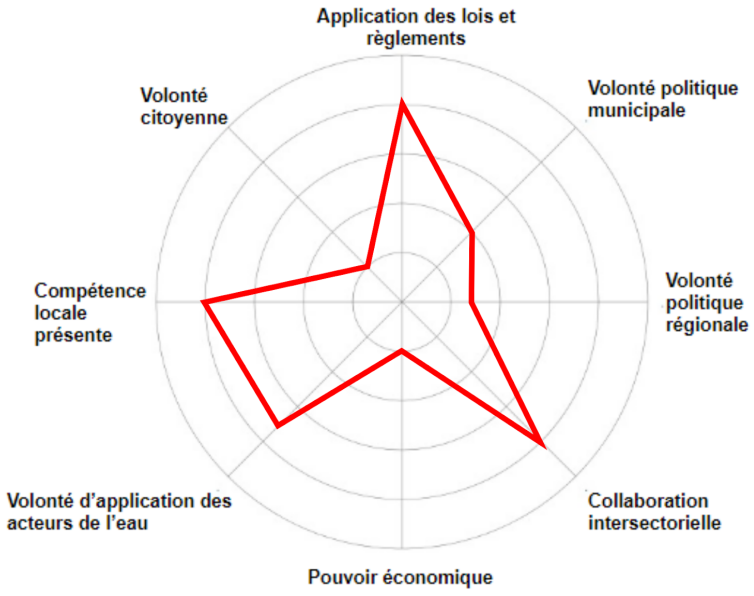

Ruissellement urbain

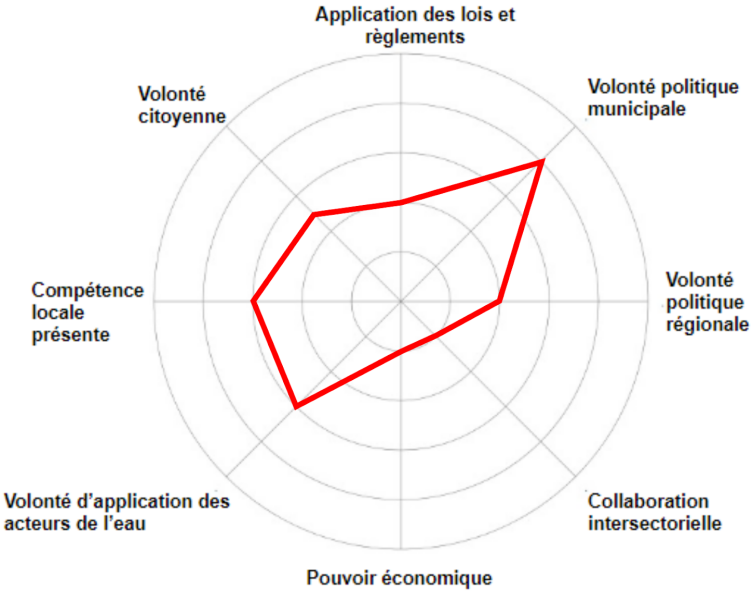

Protection de l'eau potable et sa consommation

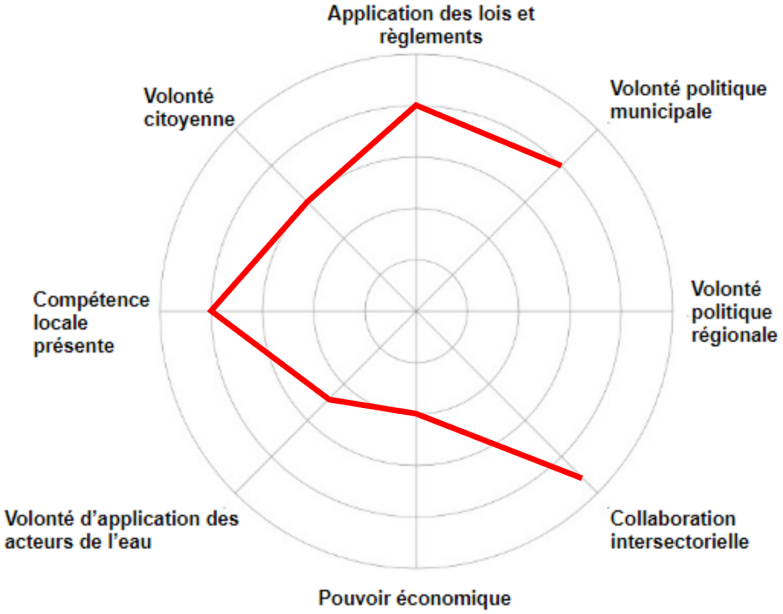

Retour en groupe de l'évaluation. Comment contrer les faiblesses et amplifier les forces des acteurs de l'eau

Objectif

Évaluer la capacité de mise en oeuvre du PDE global.

Suite à l'analyse de la capacité de mise en oeuvre des différents plans, ceux-ci ont été superposés afin de valider celle du PDE complet. En effet, celui-ci est composé de l'analyse de tous les plans mis en commun. Si on fait des moyennes des différents points, on obtient le diagramme suivant:

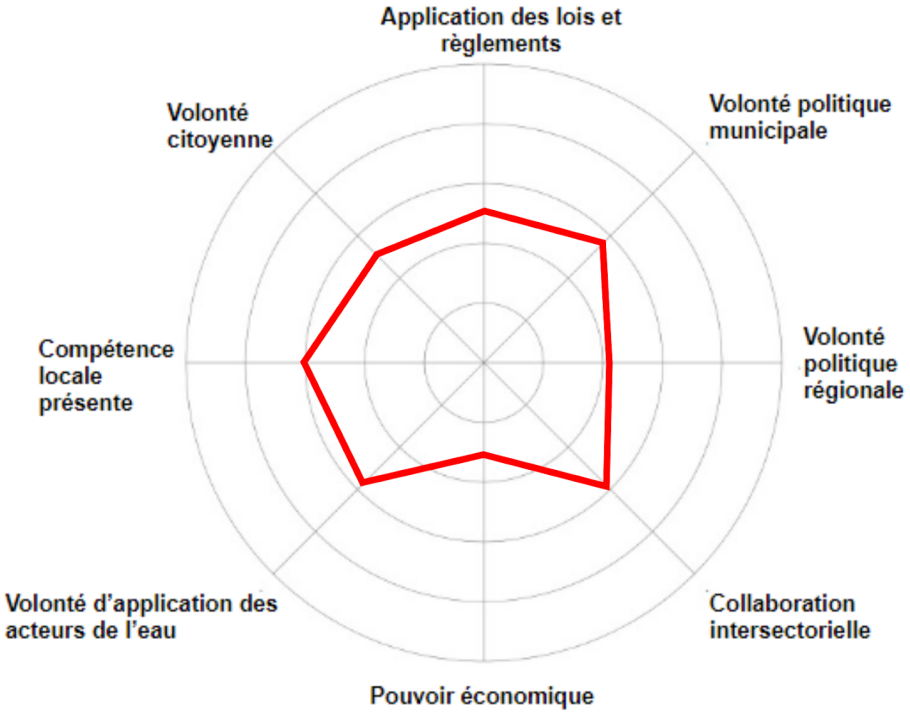

On peut constater une tendance: le pouvoir économique est bas. Cela indique qu'en général, la priorité économique n'est pas donnée à la réalisation du Plan d'actions du PDE. Tous les autres points sont très variables d'un plan à l'autre, en dégager une tendance est donc difficile, comme on peut le voir lorsqu'on superpose les différentes chartes de plans. On note en effet une grande différence entre les plans, de l'ordre de 3 à 7 points.

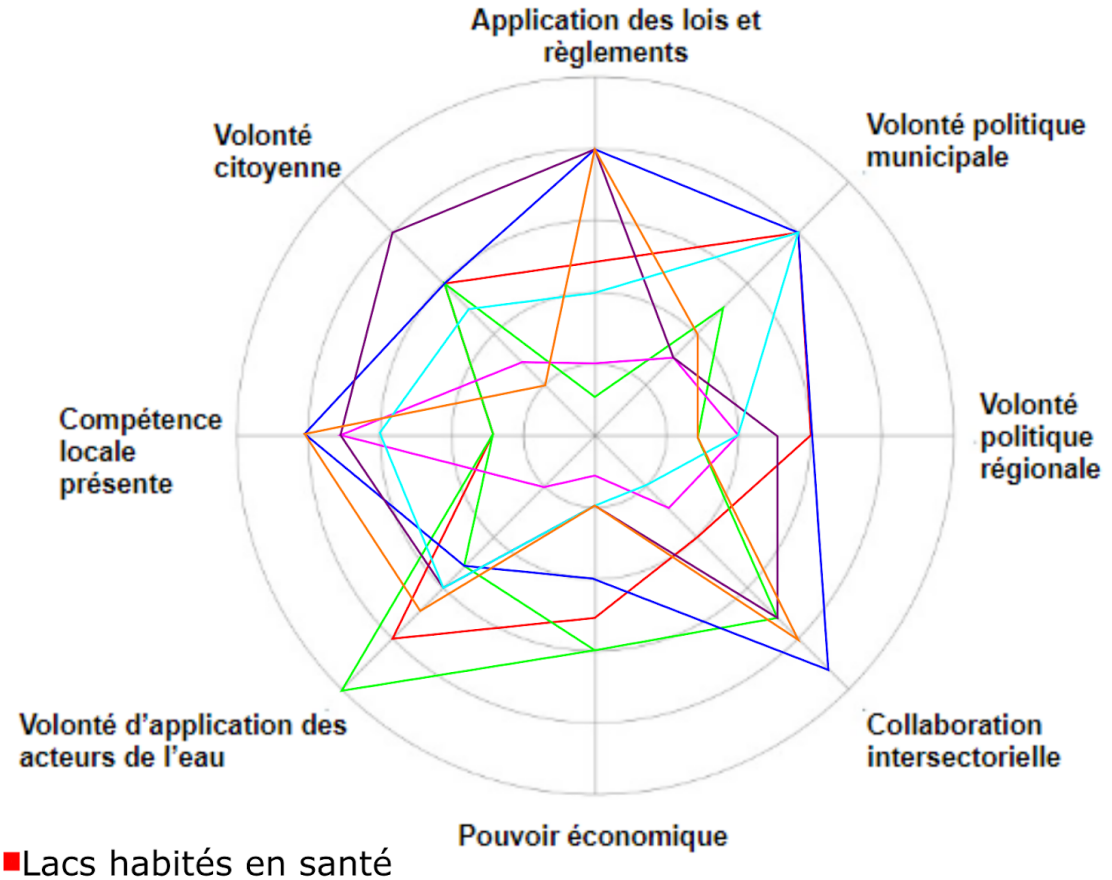

- Lacs habités en santé
- Espèces exotiques envahissantes
- Protection de l'eau potable et sa consommation
- Agriculture et environnement
- Faune aquatique
- Ruissellement urbain
- Plan de gestion des sols, ruissellement de voirie